



Projet enfance jeunesse – cahier des charges 2025

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DE 3 A 17 ANS

Cet appel à projet poursuit les objectifs définis par la CNAF qui vise à soutenir les initiatives des acteurs locaux pour diversifier l'offre en direction des enfants et des jeunes et favoriser leurs engagements, leurs implications dans le montage du projet.

Il vise à soutenir des projets concourant aux ambitions suivantes :

- **Ambition 1** : Renforcer l'accès des enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement d'une offre de loisirs en faveur des publics les plus vulnérables et en soutenant l'essaimage d'initiatives concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique.
- **Ambition 2** : Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes.

Pré requis

Les actions soutenues dans le cadre cet appel à projet, s'inscrivent en cohérence avec les priorités définies dans le cadre du Sdsf et des Ctg.

Elles doivent comporter une dimension qualité. La notion de qualité est comprise dans une acceptation large : Qualité des pratiques mises en œuvre ; Qualité environnementale des projets ; Accessibilité à tous (itinérance, handicap, coûts des actions pour les familles).

Modalités de financement

Le taux de co financement maximum est de 50 % du coût de fonctionnement des actions (dans la limite de nos disponibilités financières). **Un co-financement** des projets doit être recherché de façon à inscrire les projets dans une dynamique partenariale

Le financement se fera en conformité avec notre Règlement Intérieur d'Action Sociale.

Formalisation de la demande

Avant toute demande, merci de bien vouloir contacter le conseiller technique du territoire pour évaluer l'éligibilité de votre action, à l'appel à projet. Le dossier de demande est à retourner au conseiller technique du territoire, à la date limite définie dans le calendrier des Commissions d'Attributions des Aides Collectives.

Ambition 1 :
Renforcer l'accès des
enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement
d'une offre de loisirs en faveur des publics les plus vulnérables et en soutenant
l'essaimage d'initiatives concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique
et écologique

Mettre en œuvre 11 critères cumulatifs :

- Intervenir sur les temps périscolaires et/ou extrascolaires et accueils adolescents ;
- Proposer une offre d'activités diversifiée, adaptée et accessible à tous les enfants et adolescents de **3 à 17 ans** ;
- Respecter la charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires ;
- Avoir une visée éducative, inclusive, solidaire et citoyenne ;
- Présenter une dimension collective (la pratique individuelle d'une activité par un enfant ne pourra pas être soutenue (inscription dans un club sportif, inscription à un atelier de théâtre)
- Favoriser la mixité des publics (sociale, de genre, générationnelle, territoriale, etc.) ;
- Permettre une accessibilité financière à toutes les familles (grâce à une tarification modulée en fonction des ressources) ;
- Comporter les dimensions culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et techniques, citoyennes et engagées au titre du développement durable ;
- S'inscrire dans une dynamique partenariale sur le territoire ;
- Mobiliser des co-financements publics et/ou privés ;
- S'appuyer sur un diagnostic des besoins et viser un essaimage territorial (une implantation de l'activité au sein de plusieurs lieux différents devra être envisagée dès le démarrage du projet et pourra être accompagnée par la Caf).

Type d'actions éligibles (liste non exhaustive) : actions visant la découverte de la pratique musicale (ex :Orchestres «Démos ») ; initiation et découverte de la lecture (ex :Partir en Livre) ; ateliers scientifiques et techniques (ex : les Petits Débrouillards) ; mise en place de conseils d'enfants et de jeunes (ex :Anacej) dans les équipements financés par la branche Famille ; ateliers de découverte de l'espace urbain pour les enfants (ex :Les Rues aux enfants, Les Villes amies des enfants) ; terrains d'aventure ; ateliers d'initiations aux pratiques sportives, artistiques ; les actions de mentorat (de type Afev¹) dès lors qu'elles intègrent une approche collective avec une dimension culturelle majeure et clairement identifiable pour des enfants âgés de 6 à 17 ans ...

Ne sont pas éligibles :

- Les projets conduits exclusivement par des établissements scolaires (classes transplantées, projets conduits sur les temps scolaires...)
- Les projets à visée uniquement individuelle ;
- Les projets conduits dans le cadre des Alsh et des Clas, si les frais (hors frais de personnel) liés à la mise en œuvre du projet sont déjà couverts par le biais d'un financement destiné aux Alsh ou aux Clas (Ps péri et extra-scolaire, Ps accueils adolescents, aide spécifique rythmes éducatifs (Asre), Ps Jeunes, aide à l'investissement Alsh ou Ps Clas ;
- Les projets conduits par des établissements ou services médico-sociaux ;
- Les séjours linguistiques ;
- La participation à des compétitions sportives.

¹ Association pour la fondation étudiante pour la ville (Afev) : le Fpt est mobilisé prioritairement en direction des actions auparavant financées au titre du Clas.

- ***La Caf évalue la pertinence du financement d'une action sur la base des indicateurs socles suivants***
- Nombre d'heures de loisirs accessibles à tous les enfants et adolescents de 3 à 17 ans ;
 - Nombre d'enfants concernés ;
 - Nombre et nature des activités à dimension collective (culturelle, artistique, sportive, scientifique et technique, citoyenne, et développement durable) ;
 - Nombre et nature d'actions favorisant la mixité des publics (sociale, de genre, générationnelle, territoriale, etc.) ;
 - Nombre d'actions inscrites dans un réseau partenarial sur le territoire.

Ambition 2 : Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

L'objectif est de promouvoir un usage citoyen créatif et responsable de ces outils, tout en soutenant la mise en œuvre de modalités renouvelées de contact avec les enfants et les jeunes, en complément d'un accompagnement en présentiel dans les structures jeunesse avec « Promeneurs du net ». Les projets liant le numérique et développement durable seront également valorisés.

Mettre en œuvre 6 critères cumulatifs :

- associer les familles ;
- s'adresser aux enfants et/ou aux jeunes jusqu'à 17 ans ;
- s'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux enjeux du numérique ;
- favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique ;
- encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les enfants et les jeunes ;
- favoriser l'inclusion numérique des enfants et des jeunes en développant leurs compétences numériques et informationnelles.

Type d'actions éligibles (liste non exhaustive) : les actions d'initiation aux outils numériques (ex : Serious games), sensibilisation aux logiciels open source, sensibilisation autour des risques liés aux réseaux sociaux ; les actions de sensibilisation à la protection de la création à l'ère des pratiques culturelles dématérialisées : sensibilisation aux pratiques de streaming, Youtube ; les ateliers de création numérique (initiation à la programmation, fabrication d'imprimante 3D, création de capsules vidéo, films d'animation, etc...) ; les ateliers de décryptage de l'information : sensibilisation aux « Fake News » ou « infox ».

Ne sont pas éligibles :

- les actions et projets portés par les établissements scolaires ;
 - les projets à visée d'insertion professionnelle ;
 - les actions visant un accompagnement individuel des publics.
- ***La Caf évalue la pertinence de reconduire le financement d'une action sur la base des indicateurs socles suivants***
- Nombre de jeunes accompagnés ;
 - Nombre de projets numériques financés ;
 - Nombre d'actions de sensibilisation, d'initiation aux pratiques numériques ;
 - Nombre d'actions de communication à destination du grand public et/ou des partenaires : campagnes d'information, événementiel, journée de lancement, etc.